

SCEAUX

magazine

MENSUEL
MUNICIPAL

FÊTE DU SPORT

P. 7

DEUX JOURS
DE DÉCOUVERTE

SÉCURITÉ

P. 11

DES MESURES
EXCEPTIONNELLES

AU CONSEIL MUNICIPAL

P. 13 à 15

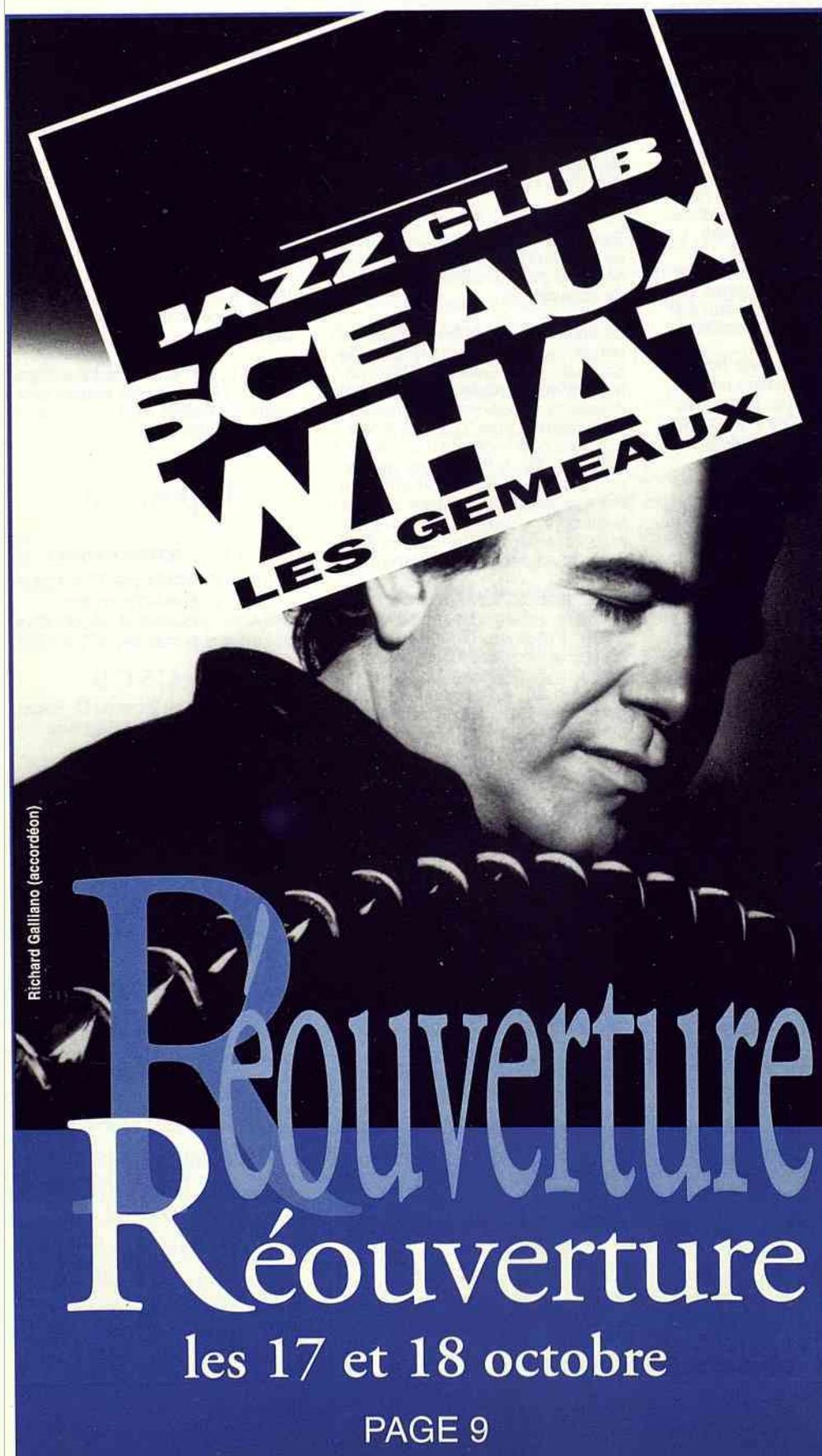
TOUS LES GROUPES
S'EXPRIMENT

LES BARAQUEMENTS

P. 17

LA COULÉE VERTE
S'ÉTEND

N° 248 - OCTOBRE 1995



**JAZZ CLUB
SCEAUX
WHAATI
LES GEMEAUX**

Richard Galliano (accordéon)

Réouverture Réouverture

les 17 et 18 octobre

PAGE 9

VILLE DE
SCEAUX



**Dimanche
1^{er} octobre 1995**

**Fête
félibréenne
et méridionale**

**III^e
Jeux
floraux**





Ville de Sceaux
Dimanche
1^{er} octobre 1995
Fête félibréenne
et méridionale
III^e Jeux floraux

9 H 00 **Place Frédéric-Mistral (place de l'Église)**
Accueil.

9 H 30 **En l'église Saint Jean-Baptiste**
Messe en langue d'Oc, de Jordi Hacquard,
célébrée par l'abbé Pierre Causse, majoral
du Félibrige.

10 H 45 **Au jardin des Félibres**
Félibrée, sous la présidence de Pierre Fabre,
capoulier du Félibrige.
Proclamation du palmarès des III^e Jeux floraux de
Sceaux par Jean Fourié, majoral du Félibrige,
président du jury - Remise des prix.



groupement littéraire quelque peu bohème et sans trop de structures, se transforma assez vite en une sorte d'académie puis d'association culturelle dotée de nombreux rouages et dont le but essentiel fut et demeure la défense et la promotion de la langue d'Oc.

Après 1870, le Félibrige va connaître une ère d'expansion sans précédent puisque, petit à petit, il va essaimer dans les différentes régions du sud de la France et, bien évidemment, à Paris. A cette date, Mistral n'est point un inconnu. Le retentissement de *Mirèio* (1859) et de *Calendau* (1867), entretenu par la presse nationale et par une certaine intelligentsia, avait fait du poète provençal, non seulement le chef de file d'une école littéraire originale, mais un des plus grands chantres lyriques de son temps. Nombreux dans la capitale étaient les amis et admirateurs du Maillanais. Ceux-ci se retrouvèrent tout naturellement au sein de la Cigale puis, en 1879, parmi les premiers membres de la Société des félibres de Paris quand les tenants de la langue voulurent se retrouver dans un groupement distinct.

Nous n'allons évidemment pas retracer en ces lignes l'histoire riche et mouvementée du Félibrige parisien. Nous nous contenterons de préciser que, tout d'abord indépendant du Félibrige provençal, il demanda à la fin du XIX^e siècle son rattachement à la maintenance du Languedoc. De grands noms des lettres et des arts fréquentèrent ce cénacle et devinrent des fidèles du pèlerinage annuel de Sceaux : Maurice Faure, Paul Arène, Henri de Bornier, Injalbert, Alphonse Daudet, Charles Maurras, Sextius Michel, Paul Mariéton ... Les bustes de plusieurs d'entre eux ornent d'ailleurs aujourd'hui le jardin des félibres.

Des dissensions d'ordre idéologique et personnel se produiront, entraînant la création d'écoles dissidentes et cantonnant la Société des félibres de Paris à une regrettable léthargie que le déclenchement des hostilités en 1914 rendra complète. C'est en 1920 que quelques compagnons de l'ancien Félibrige parisien, à l'initiative de Nicolas Lasserre et de Joseph Loubet, décidèrent de redonner vie à ce mouvement, modifiant radicalement son fonctionnement, lui inoculant une philosophie de conviviale observance mistralienne et le baptisant du nom d'Amis de la langue d'Oc, terme toujours intégré aujourd'hui dans la raison sociale de la Société des félibres de Paris.

Liens avec l'amicalisme régionaliste

Ainsi que nous l'avons vu, dès son origine, le Félibrige de Paris eut des relations nombreuses avec les sociétés d'originaires, la Cigale tout d'abord puis, au fur et à mesure de leur création, les associations à caractère départemental. Distendus depuis la fin du XIX^e siècle, ces liens se reconstituèrent dans les années 20 avec la montée en puissance du régionalisme.

Il n'est peut-être pas superflu d'indiquer au passage que le premier président d'honneur des Amis de la langue d'Oc fut le majoral Jean Charles-Brun,

inamovible et irremplaçable secrétaire général de la Fédération régionaliste française. Charles Maurras, ancien membre de la Société des félibres de Paris, s'était fait le champion de l'idée régionaliste à travers une certaine théorie politique et avait dans le Félibrige parisien de chauds partisans.

Les associations d'originaires furent un vivier dans lequel longtemps se recrutèrent une grande partie des félibres en Ile-de-France. C'est ainsi qu'Ivan Gaussen, secrétaire puis président des Amis de la langue d'Oc pendant plus de 30 ans, venait des Enfants du Gard, que Jean Lesaffre était vice-président des Enfants de l'Hérault, Jean Bonnafous président des Cadets du Quercy, Victor Rolland fréquentait les Varois de Paris, Roger Roux les Enfants du Gard, Léon Ancely les Toulousains de la capitale.

Outre les relations que le Félibrige parisien entretenait avec la Fédération régionaliste française, il convient de ne point mésestimer le rôle de ses membres dans des organismes comme les sociétés folkloriques, le Centre national des provinces françaises, l'Union des écrivains et artistes latins et la revue *La France Latine*.

Liens avec le Félibrige

Jusqu'en 1892, la Société des félibres de Paris constitua une entité séparée du Félibrige méridional, avec ses propres statuts, ses traditions et ses modes de fonctionnement spécifiques. Rattachée ensuite administrativement à la maintenance du Languedoc (1), elle devint une école comme les autres mais conserva un caractère atypique du fait de son extra-territorialité et du rôle dévolu à la ville de Sceaux.

C'est dans cette optique que les félibres de Paris furent toujours représentés au sein du Consistoire (2) par un ou plusieurs majoraux. Après la deuxième guerre mondiale, d'autres écoles félibréennes (3) ou sociétés sympathisantes naquirent en région parisienne, constituant avec les Amis de la langue d'Oc un pôle d'action culturelle particulièrement dynamique sur le rôle duquel il serait trop long de gloser.

A l'heure actuelle, le Félibrige est vivant à Sceaux même grâce à l'association des Méridionaux de Sceaux qui participe à l'organisation de la félibrée annuelle et organise, peu avant Noël, la Foire aux santons et crèches de Provence, attirant un public de plus en plus nombreux.

Les jeux floraux

Perpétuée par l'Académie toulousaine de Clémence Isaure depuis le XIV^e siècle, remise en honneur par les Catalans, la tradition des jeux floraux, après s'être répandue dans de nombreuses sociétés littéraires, fut intégrée dans les us et coutumes du Félibrige avec déclinaison au niveau des maintenances et des écoles.



Juillet 1910 : installation par la Société des félibres de Paris, puis couronnement par la Reine du Félibrige, du buste de Deluns-Montaud, ancien président de la Société et ancien ministre.

La Société des félibres de Paris institua les siens dès 1880 avec proclamation du palmarès lors de la félibrée de Sceaux. Les concours d'alors étaient annuels et ouverts à toutes les disciplines des arts et lettres (poésie, musique, sculpture) et donnaient lieu à de nombreux prix dont un de prestige attribué par le président de la République. Ces jeux étaient alors très prisés et les œuvres primées publiées dans *Lou Viro-Soulèu*, organe officiel de la Société des félibres de Paris.

Délaissées à la veille de la guerre de 1914, ces joutes littéraires, nonobstant quelques timides tentatives durant l'entre-deux-guerres et dans les années 50, furent remises en honneur, à Sceaux, en 1980 à l'occasion du cent-cinquantième de la naissance de Frédéric Mistral, mais à un rythme septénaire et limitées aux œuvres d'expression littéraire. Le premier président du jury en fut le majoral abbé Sylvain Toulze, aumônier du Félibrige parisien. Aux prix d'antan ont succédé des fleurs d'orfèvrerie en argent.

Le jardin des Félibres

Adossé à l'abside de l'église Saint Jean-Baptiste de Sceaux, le jardin des félibres s'est constitué autour de la tombe de Florian et, depuis 1878, s'est mué en haut lieu du Félibrige parisien, accueillant chaque année les cérémonies félibréennes et régionalistes, partie intégrante du patrimoine culturel de la ville et, bien sûr, du mouvement mistralien en Ile-de-France.

Le premier buste érigé à Sceaux fut celui de Théodore Aubanel en 1887 auquel, au fil des ans et des circonstances, vinrent s'adjoindre ceux de Mistral, Paul Arène, Maurice Faure et plusieurs autres, le dernier en date, en 1947, étant celui de Jean Charles-Brun, aujourd'hui dérobé.

La ville de Sceaux ayant été déclarée cité félibréenne en 1951 - une plaque dans le jardin des félibres rappelle cette appartenance - c'est vers ce lieu symbolique que convergent projets et réalisations ayant pour dénominateur commun en Ile-de-France la sauvegarde et l'illustration de la langue d'Oc.

* * *

Au terme de cette brève présentation, nous espérons que celles et ceux qui s'interrogeaient sur l'ancrage félibréen de Sceaux ainsi que sur l'existence et les buts du Félibrige auront trouvé en ces lignes divers éléments de réponse et, peut-être, le désir d'en savoir plus. A l'heure où l'Europe est entrée dans une phase de construction active et où l'enracinement culturel devient un besoin de plus en plus exigeant, il n'était pas inutile de rappeler l'effort soutenu que le Félibrige a entrepris depuis plus de cent ans pour défendre la langue d'Oc. Cette tâche difficile mais exaltante a trouvé un écho et un relais exceptionnels dans la ville de Sceaux, cité chargée d'histoire au destin de laquelle, par delà la munificence des grands serviteurs de la royauté, veillaient des muses qui avaient succombé aux chants anciens des troubadours.

Jean Fourié

Majoral du Félibrige
Président de la Société
des félibres de Paris

(1) Le Félibrige est divisé en sept maintenances correspondant aux sept principaux dialectes de la langue d'Oc (Provence, Languedoc, Catalogne-Roussillon, Gascogne-Béarn, Auvergne, Guyane-Périgord, Limousin).

(2) Le Consistoire est une des instances dirigeantes du Félibrige et regroupe les cinquante majoraux élus à vie dans toutes les maintenances. C'est en son sein que sont élus le Capoulier (président) et les assesseurs.

(3) Les félibres sont regroupés en écoles rattachées à la maintenance de leur ressort. C'est par souci d'indépendance que la Société des félibres de Paris décida, à la fin du XIX^e siècle, d'adhérer à la maintenance du Languedoc plutôt qu'à celle de Provence.

La tradition méridionale et félibréenne de Sceaux

Sceaux et le Félibrige parisien

Un peu d'histoire

La tradition méridionale et félibréenne de la ville de Sceaux - phénomène aujourd'hui plus que centenaire et, sous bien des égards, unique en son genre en Ile-de-France - puise ses racines dans un double terroir humain : celui de l'amicalisme et celui du Félibrige. Sans pour autant reprendre les multiples travaux qui ont été consacrés à l'histoire du mouvement mistralien dans la capitale, nous allons essayer, en préambule à cette présentation, de dégager et d'explicitier les liens ou les interconnexions générés par cette double filiation.

Au lendemain du désastre de 1870 et de la tragédie de la Commune prit naissance et se développa à Paris une forme d'amicalisme voué à un succès durable : l'amicalisme d'originaires. C'est sous la Monarchie de Juillet qu'étaient apparues les premières vagues dûment identifiées d'immigrations intérieures vers les rives de Seine (Creusois, Savoyards, Bretons, Auvergnats ...). Ces déplacements de population iront croissant, notamment sous le Second Empire, qui entraînera Paris dans une phase de mutation profonde.

En ce qui concerne le Midi, nombreux sont, après la défaite contre la Prusse, Provençaux, Gascons ou Languedociens qui «montent» dans la capitale, attirés par une ascension sociale qu'ils croient plus rapide et par des débouchés plus rémunérateurs. L'exode rural entre alors dans une phase active et contribue à accentuer le mouvement. Bon nombre de ces «exilés» plus ou moins volontaires se retrouvent dans le commerce, mais surtout dans l'administration, la politique, le journalisme, la littérature, l'enseignement, les beaux arts. Ils sont une colonie relativement prospère, remuante, influente, suscitant curiosité et souvent sympathie.

Très vite, des liens vont se créer entre ces hommes, qui se découvrent en commun de multiples affinités socio-professionnelles et surtout culturelles. C'est ainsi que des sociétés d'originaires se constituent à partir de 1880 (Audois, Gardois, Ariégeois, Toulousains, etc.), des manifestations s'institutionnalisent (généralement de grands banquets), des noms émergent de la masse, des talents s'affichent, des groupes de pression s'organisent, une presse amicaliste se développe ... bref, les «petits pays» sont à l'honneur, ils affichent un patriotisme de saison et, en bien des domaines, s'évertuent à tenir le haut du pavé.

C'est dans ce climat d'intense activité amicaliste que va se constituer, durant l'année 1877, autour de l'écrivain Paul Arène, de Maurice Faure et de Louis Xavier de Ricard, la société La Cigale, qui a pour ambition de réunir ce que la ville lumière compte de personnalités issues des provinces méridionales dans les domaines de la politique, de la littérature, du journalisme ou des beaux arts. Ce sont quelques membres de cette association qui, à l'automne 1878, au retour des fêtes ayant marqué à Châtenay le centenaire de la mort de Voltaire, découvriront à Sceaux, par le plus heureux des hasards, la tombe de Florian, fabuliste et auteur dramatique originaire de Sauve (Gard), décidant d'y revenir chaque année en pèlerinage, donnant ainsi naissance à une fort estimable tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui, dans sa pratique, à su rester fidèle à l'esprit que lui insufflèrent ses géniteurs.

L'autre élément déterminant qui interféra sur le tissu associatif méridional fut sans conteste le mouvement félibréen. Rappelons brièvement que c'est à l'initiative de Frédéric Mistral, de Joseph Roumanille, de Théodore Aubanel et de quatre autres jeunes poètes provençaux que vit le jour en 1854 le Félibrige qui, de



- 11 H 30 En centre ville**
Défilé-animation par les groupes folkloriques.
- 12 H 15 Au jardin de la Ménagerie (rotonde)**
Remise des médailles de Florian.
Vin d'honneur.
- 13 H 00 Au jardin de la Ménagerie**
Déjeuner, sous la forme d'une paella géante,
organisée par l'Amicale des Catalans de Paris.
Sur inscription - Participation : 90 F par personne.
- 15 H 00 Au jardin de la Ménagerie**
Chants et danses des pays d'Oc.
- 18 H 00 Au cimetière**
Hommage à Joseph Loubet et Léon Ancely.

Renseignements : service Communication de la mairie de Sceaux
Tél. (1) 41 13 33 00.





**Du 25 novembre
au 5 décembre 1995,
à l'ancienne mairie de Sceaux**

**15^e FOIRE
AUX SANTONS
ET CRÈCHES DE PROVENCE**

*organisée par l'association des
Méridionaux de Sceaux.*



**À cette occasion, du 25 au 28 novembre 1995,
au jardin de la Ménagerie**

**Mise en vente anticipée
de la série de 6 timbres-poste
"Santons de Provence".**

Oblitérations temporaires illustrées.

**Participation de la Principauté de Monaco
avec la série de timbres-poste sur les Rois Mages.**

Renseignements :
Service Communication de la mairie de Sceaux
Tél. (1) 41 13 33 00.

À l'occasion de la fête félibréenne et méridionale du
1^{er} octobre 1995 et pour la première fois en Ile-de-France

APLEC DE SARDANE

(grand rassemblement de danseurs de sardane)

organisé par l'Amicale des Catalans de Paris et d'Ile-de-France,
les Ballets "Aïre de Festa" et le Casal de Catalunya
Coblas (orchestres) : Mil Lenària - Principal d'Andorra

Samedi 30 septembre

À 20 h 30, au jardin de la Ménagerie

Concert de musique catalane

(entrée gratuite)

Dimanche 1^{er} octobre

De 10 h à 12 h

Animations dans les quartiers

..... À partir de 12 h, au jardin de la Ménagerie

Paella géante

(sur inscription - voir ci-dessous)

..... À partir de 14 h, au jardin du Petit Château

9 rue du Docteur-Berger

Aplec de sardane

(entrée gratuite)

Pour tous renseignements : (1) 41 13 33 00

Inscription à la paella du dimanche 1^{er} octobre 1995

M _____

Adresse _____

Participation : 90 F x personne(s) = F

Par chèque (uniquement)

à l'ordre de "Sceaux Communication Événement"

Bulletin d'inscription et chèque à adresser

avant le mercredi 20 septembre 1995 à :

SCE — Hôtel de Ville - 122 rue Houdan - 92330 Sceaux.

calendrier

CINÉMA TRIANON

Semaine du 11 au 17 octobre
Grande soirée courts métrages
mercredi 11 à 20 h 45

L'enfant noir (voir ciné enfant)
Lancelot
de Jerry Zucker (v.o. - 2 h 13)
vendredi 13 à 19 h
samedi 14 à 21 h
dimanche 15 à 20 h
mardi 17 à 21 h

Semaine du 18 au 24 octobre
Sur la route de Madison
(sous réserve)

de Clint Eastwood (v.o. - 2 h 15)
mercredi 18 à 19 h
vendredi 20 à 21 h
samedi 21 à 21 h
dimanche 22 à 17 h et 20 h
lundi 23 à 21 h
mardi 24 à 19 h

Le couvent

de Manoel de Oliveira
(v.o. - 1 h 35)
mercredi 18 à 21 h 15
vendredi 20 à 19 h
samedi 21 à 19 h
mardi 24 à 21 h 15

Semaine du 25 au 31 octobre
Land and freedom

de Ken Loach (v.o. - 1 h 50)
mercredi 25 à 21 h
vendredi 27 à 21 h
samedi 28 à 19 h
dimanche 29 à 17 h
lundi 30 à 21 h
mardi 31 à 19 h

La fleur de mon secret

de Pedro Almodovar
(v.o. - 1 h 40)
mercredi 25 à 19 h
vendredi 27 à 19 h
samedi 28 à 21 h
dimanche 29 à 20 h
mardi 31 à 19 h

Semaine du 1^{er} au 7 novembre
Le hussard sur le toit

de Jean-Paul Rappeneau
(2 h 15)
mercredi 1^{er} à 19 h et 21 h
vendredi 3 à 19 h
samedi 4 à 21 h
dimanche 5 à 17 h
lundi 6 à 21 h
mardi 7 à 21 h

À la vie à la mort

de Robert Guédiguian (1 h 50)
vendredi 3 à 21 h 15
samedi 4 à 19 h
dimanche 5 à 20 h
mardi 7 à 19 h

Semaine du 8 au 14 novembre
Le hussard sur le toit

de Jean-Paul Rappeneau
(2 h 15)
mercredi 8 à 19 h
vendredi 10 à 19 h
samedi 11 à 19 h
mardi 14 à 19 h

Underground

d'Emir Kusturica (v.o. - 2 h 47)
mercredi 8 à 21 h 15
vendredi 10 à 21 h 15
samedi 11 à 21 h 15
dimanche 12 à 17 h et 20 h
lundi 13 à 21 h
mardi 14 à 21 h 15

Tarifs

35 F - 30 F
20 F (Séance enfant)
Abonnements 6 films : 168 F

**Programme détaillé
sur répondeur :**
46 61 20 52
et aux Gémeaux :
46 61 36 67

Octobre

9. 14 h 30, à l'ancienne mairie, conférence avec audition musicale « Un siècle de musique française : Berlioz, Gounod, Bizet » par Pierre Ancelle, organisée par Sceaux-avf-accueil.

11. 20 h 45, au cinéma Trianon, soirée courts métrages « Courtes histoires d'hommes et de femmes ».

11. 20 h 45, salle Renaudin (passage Renaudin) conférence avec vidéo sur Fellini, par Doriana Fournier, organisée par la Société d'Instruction et d'Education Populaire.

12. 14 h 30, à l'ancienne mairie, cercle de généalogie proposé par Jacques Billaud, organisé par Sceaux Culture, Loisirs et Amitié.

13. 14 h 30, à l'ancienne mairie, conférence avec illustration musicale « Gabriel Fauré » par André Gauthier, organisée par les Rencontres littéraires et artistiques de Sceaux.

13. 20 h, à l'ancienne mairie, reprise du cycle « Art du vin » par Odile Pontillo : « La découverte du cépage Syrah », organisé par Sceaux Culture, Loisirs et Amitié.

14. 15 h, au 14 ter, rue des Imbergères, goûter pour les nouveaux Scéens, organisé par Sceaux-avf-accueil.

14. 20 h, création aux Gémeaux, *Les Noces de Figaro* de Mozart, par l'opéra de Chambre de Paris avec le Sinfonietta de Chambord.

14 au 22. Au CSCB, semaine du « vivre mieux », organisée par l'association Anima et le CSCB (programme détaillé page 22).

15. à partir de 9 h, fête de la peinture, organisée par la MJC.

15. 17 h, création aux Gémeaux, *Les Noces de Figaro* de Mozart, par l'opéra de Chambre de Paris avec le Sinfonietta de Chambord.

16. 14 h 15, à l'ancienne mairie, « Histoire et légendes de Saint Jacques de Compostelle », par Jacques Frot, organisé par Sceaux-avf-accueil.

17 et 18. 21 h 30, aux Gémeaux, inauguration du club de jazz « Sceaux What ». Au programme : Richard Galliano, Daniel Humair, Jean-François Jenny-Clark.

20. 14 h 30, à l'ancienne mairie, conférence de l'écrivain Michel Tournier, organisée par les Rencontres littéraires et artistiques de Sceaux.

21. 20 h, au stade des Clos Saint-Marcel, l'ASA Sceaux équipe masculine de basket Nationale 2 reçoit U.F. Saint-Herblain.

21. 20 h 45, aux Gémeaux, concert Beethoven, Mozart, par les solistes de l'ensemble orchestral de Paris, organisé par les soirées musicales de Sceaux.

23. Conférence 14 h 15, à l'ancienne mairie, « 40 ans dans le parc de Sceaux » par Georges Poisson, ancien conservateur en chef du musée de l'Île-de-France, organisée par Sceaux Culture, Loisirs et Amitié.

25. 14 h 30, à l'ancienne mairie, conférence « La morosité qui marque notre fin de siècle est-elle justifiée ? » par Michel Sinniger, organisée par les Rencontres littéraires et artistiques de Sceaux.

26. 15 h, à l'ancienne mairie, conférence « Joseph Lakanal », par Daniel Pesseyre, organisée par le collège universitaire fontenaisien.

27. 14 h 30, à l'ancienne mairie, conférence avec diapositives « Vermeer », organisée par les Rencontres littéraires et artistiques de Sceaux.

28. 17 h 30, au stade des Clos Saint-Marcel, l'ASA Sceaux équipe féminine de basket Nationale 2 reçoit U.S.O. Bruay.

28. 20 h, au stade des Clos Saint-Marcel, l'ASA Sceaux équipe masculine de basket Nationale 2 reçoit J.G. Tourcoing.

Chabrier, Lalo, Duparc, Saint Saëns » par Pierre Ancelle, organisée par Sceaux-avf-accueil.

7. 14 h 15, à l'ancienne mairie, « Préparation à l'exposition Paul Cézanne », conférence-projection de Mathilde Hager, organisée par Sceaux Culture, Loisirs et Amitié.

8 au 25. à 17 h ou 20 h 45, aux Gémeaux, *L'Idiot* de Dostoïevski, mise en scène Joël Jouanneau.

9. 14 h, à l'ancienne mairie, « Démonstrations culinaires », chaque mois, comment réaliser une cuisine facile, par Simone Jechoux, organisées par Sceaux Culture, Loisirs et Amitié.

10. 21 h 30, au club de jazz Sceaux What, Henri Texier « Soñjal septet » (sortie CD).

11. 20 h, au stade des Clos Saint-Marcel, l'ASA Sceaux équipe masculine de basket Nationale 2 reçoit Stade Montois B.M.

Expositions

À l'ancienne mairie

Du 9 au 21 octobre de 15 h à 19 h
Vingtième anniversaire des Artistes Scéens et rétrospective des artistes primés de 1975 à 1995.

Au C S C B

Jusqu'au 13 au 2 rue du Dr-Roux
puis au 48 rue de Bagneux
« Histoire des Blagis »

À la M J C

Jusqu'au 13 octobre
« Un tour d'honneur pour Pasteur »

Du 6 au 19 novembre

Exposition d'automne des artistes scéens.

Novembre

6. 14 h 30, à l'ancienne mairie, conférence avec audition musicale « Un siècle de musique française :

Ciné-enfant au cinéma Trianon en octobre

à partir de 7/8 ans

Porco Rosso
dessin animé de Hayao Miyazaki (v.f. - 1 h 30)
mercredi 4 et samedi 7 à 14 h 30
mardi 10 à 19 h

à partir de 9/10 ans

L'enfant noir de Laurent Chevallier (1 h 32)
mercredi 11 à 14 h 30
vendredi 13 à 21 h 15
samedi 14 à 14 h 30 et 19 h
dimanche 15 à 17 h (+ rencontre)
lundi 16 à 21 h
mardi 17 à 19 h

Programme sur répondeur : 46 61 20 52

OFFICE DE TOURISME SYNDICAT D'INITIATIVE

Pavillon du jardin
de la Ménagerie

(ex-pavillon du gardien)

70 rue Houdan à Sceaux
Tél. (1) 46 61 19 03

Ouvert du mardi au vendredi
de 14 h à 18 h
et le samedi de 10 h à 12 h



Les récentes actions terroristes en différents points de notre territoire ont amené le gouvernement à décider la mise en place de mesures de sécurité spéciales dans le cadre du plan dit « vigipirate ».

En tant que maire, agent de l'État, je suis tenu de me conformer aux instructions que je reçois, notamment dans le domaine de la sécurité, et de prendre les arrêtés d'application nécessaires. C'est donc dans ce cadre qu'à Sceaux, comme dans les autres communes, des interdictions de stationnement ont été décidées près des écoles et de l'église. Je n'ignore pas la gêne occasionnée par ces mesures, que certains critiquent, et que d'autres, heureusement plus nombreux, approuvent, mais je dois rappeler que le maire seul porterait toute la responsabilité en cas d'attentat.

Le renouvellement d'un bon nombre des membres du conseil municipal me semble être l'occasion de rappeler le fonctionnement de cette instance et de préciser le rôle du maire tel que défini par le code des communes.

« Le maire préside le conseil municipal. Il ouvre la séance, dirige les débats et les déclare clos ».

« Il a la police de l'assemblée... ».

« Chef de l'administration communale, il exerce ses pouvoirs sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État... ».

« Organe exécutif de la commune, il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations de l'assemblée délibérante... ».

Un conseil municipal n'est pas un parlement : tout élu peut y prendre la parole en respectant le règlement intérieur, mais il faut y traiter les affaires concernant la gestion de la commune. Le conseil se réunit chaque mois et doit prendre des délibérations sur les rapports qui lui sont présentés, après avis des commissions compétentes où ils sont étudiés et discutés. Je crois n'être ni plus ni moins « directif » qu'un autre maire...

On s'est étonné de ne pas voir figurer parmi la liste des adjoints un membre de l'opposition. Je rappelle qu'un adjoint est un élu auquel le maire délègue une partie de ses fonctions « sous sa responsabilité et sa surveillance ». Le maire et les adjoints forment ce qu'on appelle « la municipalité », sorte de « gouvernement » de la commune. Or, on ne peut à la fois être ministre du gouvernement et dans l'opposition, même si sur certains points il peut y avoir des vues identiques. Ce n'est pas de l'ostracisme mais du simple réalisme.

Pierre Ringenbach

Maire de Sceaux

Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine

P.S. : Contrairement à la « rumeur », les élections municipales ne sont pas annulées. Il y a certes deux recours, mais le tribunal administratif jugera dans quelques mois.

État civil - Du 1^{er} au 31 août 1995

Naissances

Nicolas, Victor, Alexandre TAGUET • Arthur, Alexandre, Jean-Claude Fioraventi FOLLAIN • Antoine, Louis, Charles GARCIN • Enora, Marie, Morgane PETIT • Florian, Maxime LAKAT • Laura, Pauline, Madeleine MALIÉ • Julie, Christiane, Roselyne PANUEL • Louise, Élisabeth, Patricia NADAUD • Anton, Igor, Zacharie ZABLOT • Andréane, Barbara, Jacqueline BELLON de CHASSY • Maëla LE PELVÉ • Innho CHO • Caroline, Catherine LIMAGNE • Stéphane, Louis, Raymond BOURGOIN • Maxime, Victorien, Andréas HIRSON • Philippe, Paul, Marc MOUSSERON •

Mariages

Laurent, Claude Germain LAFITTE et Cécile, Laure MILIN • Jean-Marie SEGURET et Élisabeth, Danielle CARILLON •

Décès

Gilberte, Léonie, Émilie JOYEUSE épouse FEYEU • Maria, del Dulce THOMAS épouse FRUIT • Francine, Raymonde HARDING Veuve GAUDIN • Joël, Charles VERTUEUX • Raymond, François, Armand DUBOIS • Lucie, Marie, Claire DUQUESNE veuve CHAMBERT • Yvonne DÉSIRÉ épouse BERNADET • Simone, Renée, Louise BÜZELIN épouse TERNON • Hermine, Marie TRIBILLAC épouse

LÖCHEN • Marie, Amélie, Clotilde, Emma MAGNIER veuve CLÉMENT • Pierre, Adolphe GANEVAL • Nicole, Henriette BRUSLÉ épouse BRAUN • Henri, Sébastien, Marie, Gérard JAVELLE • Alice, Renée, Marie, Jeanne LACOMBE veuve CHABLE • Micheline PLATEAU veuve FIQUET • Roland, Constant, Antoine DUCHÈNE • Gabrielle JACQUEY veuve RÉMY • Paul, Marcel, Louis COUSIN •

Personne décédée en dehors de Sceaux n'y étant pas domiciliée et inhumée dans un caveau de famille :
Mme Antoinette FOURMONT veuve GAULARD décédée à Antony (Hauts-de-Seine) le 7 août 1995 •

Distinctions

Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports

M. Serge Albert
41 rue de Bagneux

Médaille d'honneur agricole échelon argent

M. Philippe Boizot
3 rue Jean Giraudoux
Mme Isabelle Joubert
38 avenue Jean Racine

Ordre du Mérite agricole au grade d'officier

M. Maurice Baleux
34-36 rue des Chéneaux
M. Bruno Massin
24 avenue Touraine

S'inscrire sur les listes électorales

Un droit, un devoir

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Pour pouvoir voter à partir de 1996, la date limite d'inscription est **le samedi 30 décembre 1995 à 12 h.**

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques. Cet appel concerne particulièrement :

- ceux qui ont atteint ou atteindront l'âge de 18 ans avant le 1^{er} mars 1996,

- ceux qui ont déménagé : l'inscription sur les listes électorales après un déménagement n'est en aucun cas automatique ; les personnes qui déménagent et désirent être inscrites sur les listes électorales de leur nouvelle commune de résidence doivent demander leur inscription à la mairie. Les électeurs qui ont changé d'adresse à l'intérieur de la commune doivent impérativement le signaler avant le 30 décembre 1995. Les personnes non inscrites sont invitées à demander leur inscription à la mairie au plus tard le samedi 30 décembre 1995, afin de pouvoir voter dès 1996.

Comment s'inscrire ?

Il suffit :

- soit de se présenter personnellement à la mairie, au service Affaires générales/ Logement, 120 rue Houdan.
- soit de formuler sa demande par correspondance (sous pli recommandé de préférence),
- soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie.

Pièces justificatives à fournir

Il faut présenter des pièces établissant son identité et son attaché avec la commune. L'identité est prouvée par l'une des pièces suivantes :

- la carte nationale d'identité,

- le livret de famille ou une fiche d'état civil,
 - le livret militaire ou la carte du service national,
 - le passeport, même périmé.
- L'attache avec la circonscription du bureau de vote est prouvée par :
- soit une preuve de domicile ou de résidence : quittance de loyer, facture de téléphone ou d'électricité, ou une déclaration certifiant que le domicile de l'intéressé est celui des parents pour les jeunes accédant à la majorité,
 - soit un certificat du percepteur établissant la qualité de contribuable.

Faites sans tarder cette démarche simple pour être sûr d'être inscrit sur les listes électorales à la date du 1^{er} mars 1996.

Menuiserie - Agencement
Ébénisterie - Clés minute
Ets CHATEAU
Tél. (1) 46 61 01 25
86, rue Houdan • 10, rue Michel-Charaire • 92330 Sceaux
Restauration de meubles anciens

Service national, recensement

Les jeunes gens nés en juillet, août et septembre 1978 devront se faire recenser au cours du mois d'octobre 1995 en se présentant à la mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. Ceux qui omettraient de se faire recenser le seraient d'office par la mairie du lieu de naissance avec les inconvénients qui en résulteraient, notamment l'impossibilité de choisir à temps la date de leur départ ou la forme de leur service national.

Ouverture de la Sécurité sociale pour la Toussaint

À l'occasion des fêtes de la Toussaint, Les centres et services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine fermeront leurs portes à 15 h 30, le mardi 31 octobre. Ils réouvriront normalement à partir du jeudi 2 novembre, de 8 h 30 à 17 h 30.

Appels à la générosité publique

• **Mercredi 1^{er} novembre 1995** : l'association nationale du Souvenir français, chargée d'entretenir les tombes des morts pour la France et les monuments qui perpétuent leur souvenir, est autorisée à quêter aux portes des cimetières.

• **Du 4 au 11 novembre 1995** : campagne nationale du bleuet de France. Une quête est autorisée le samedi 11 novembre.

Les personnes habilitées à quêter doivent porter, de façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds, et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée et doit être visée par le préfet.

Enquête de l'INSEE

Au cours du mois d'octobre, l'INSEE réalise une étude sur les loyers et les charges. À Sceaux, quelques ménages recevront la visite d'un collaborateur de l'INSEE, muni d'une carte officielle l'accréditant.

Minibus : nouveaux tarifs

À compter du 1 ^{er} octobre 1995	Plein tarif	1/2 tarif*	Points de vente
Billet unitaire	6,00 F	—	Minibus
Carte 10 voyages ou carnet de 10 billets	26,80 F	13,40 F	Minibus, office de tourisme, MJC, piscine des Blagis, tabac Estival-Blagis.
Carte mensuelle (nombre illimité de voyages)	79,40 F	39,70 F	Office de tourisme, MJC, piscine des Blagis, tabac Estival-Blagis, librairie Garcia à Fontenay-aux-Roses.

* Le 1/2 tarif s'applique aux enfants âgés de 4 ans à moins de 10 ans, et pour les familles nombreuses (carte de couleur bleue).
La gratuité est applicable sur présentation de la carte orange (coupon 3 zones) et des cartes améthyste, émeraude et rubis.

SCEAUX MAGAZINE n° 248 - Octobre 1995

MENSUEL MUNICIPAL - 36^e année

Directeur de la publication : Pierre Ringenbach, rédacteur en chef : Pierre Jaillard.

Édition : Sceaux Communication Événement (SCE, Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901).

Directrice : Françoise Millet-Elichabéhère

Responsable d'édition : Catherine Bihl, responsable de la publicité : Claudine Chauveau.

122 rue Houdan (Hôtel de Ville), 92330 Sceaux. Tél. (1) 41 13 33 00 - Fax (1) 41 13 33 99.

Réalisation graphique : Art-Kas - 75011 Paris • Imprimerie : LD - 92290 Châtenay-Malabry.

SOMMAIRE

LOISIRS	2
ÉDITORIAL	3
LES SCÉENS.....	4
TRÈS VITE.....	5
ÉVÉNEMENTS.....	6 à 8
■ Fête du CSCB	
■ Fête du sport	
■ Bibliothèque municipale	
■ Ouverture d'une antenne de la Chambre de Métiers des Hauts-de-Seine	
ACTUALITÉ	9 à 11
■ Réouverture du « Sceaux What »	
■ Cinéma Trianon	
■ Ouverture du commissariat des Blagis	
■ Mesures de sécurité	
CONSEIL MUNICIPAL.....	12 à 15
■ Séance publique du 3 septembre 1995	
■ L'opinion des groupes	
TRAVAUX.....	16 et 17
■ Travaux d'été	
■ Orages, ô désespoir	
■ Ce n'est que provisoire	
■ Démolition des ailes en bois des baraquements	
■ Permis de construire	
ENVIRONNEMENT	18
■ Les arbres de l'avenue Le Nôtre en question	
JEUNESSE	19
■ Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes	
VIE ÉCONOMIQUE.....	20
■ Chambre de Métiers des Hauts-de-Seine	
■ Emplois de proximité	
■ Contrat ANPE	
■ Être famille d'accueil	
ASSOCIATIONS	21 à 29
BON À SAVOIR	30 et 31
PETITES ANNONCES.....	33 et 34
SANTÉ : SERVICES DE GARDE	35

En encart dans ce magazine :
Le programme du collège universitaire fontenaisien
pour la saison 1995-1996.

Si les Blagis m'étaient contés...



Une fête réussie !

Samedi 16 septembre, l'équipe d'organisation de la fête de rentrée du CSCB avait donné rendez-vous aux Scéens pour un programme très varié : nouveaux stands de jeux, structure gonflable, moules-frites-saucisses-party le soir et clôture de la fête par un feu d'artifice.

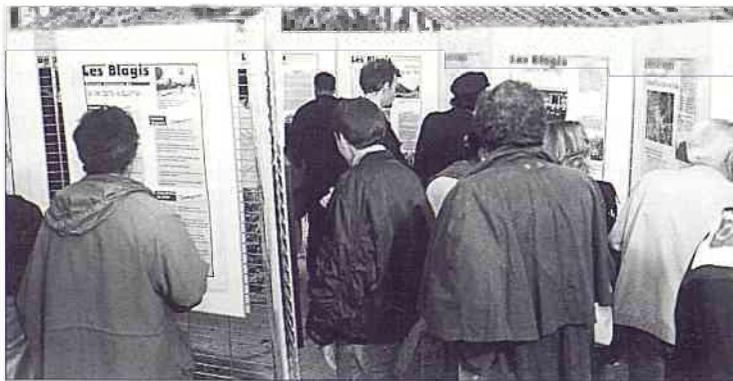
Malgré une météo capricieuse, les organisateurs ont été très satisfaits de cette journée, du nombre de participants et de la bonne ambiance familiale qui caractérisent si bien les activités du CSCB.



La conviviale moules-frites-saucisses party.

Bravo à l'équipe du CSCB et à ceux qui l'ont rejointe à cette occasion, merci à l'équipe technique de la ville de Sceaux. Un tel succès ne peut qu'encourager le CSCB dans ses missions d'animation de la ville et du quartier. À l'année prochaine pour la fête, et à bientôt au CSCB (activités, services et permanences sociales, bibliothèque...)

L'exposition « Si les Blagis m'étaient contés »



L'exposition évoque différents aspects du quartier des Blagis.

La structure gonflable a remporté un grand succès auprès des plus jeunes.

Plus d'un millier de personnes, dont beaucoup d'enfants, ont fréquenté la fête. Les groupes musicaux présentés par Horizons 2 000, association scéenne, ont su renouveler l'ambiance musicale de l'après-midi. Après l'apéritif gratuit, plus de 200 personnes sont restées pour le dîner, malgré les caprices de la pluie. Le feu d'artifice a tout de même pu être tiré à la grande satisfaction du public. Ce rendez-vous 1995 a également été marqué par la présentation de l'exposition « Si les Blagis m'étaient contés ». Tous ont découvert avec plaisir et parfois nostalgie, l'histoire du quartier racontée par ses habitants, grâce, entre autres, aux témoignages, anecdotes et documents retrouvés chez les uns et les autres.

Aux Blagis, on raconte et on se rencontre.

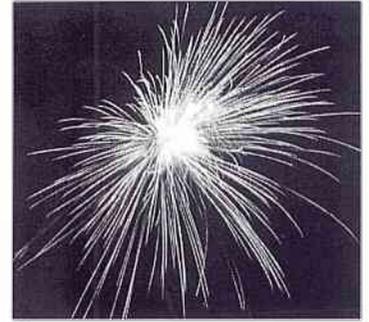
Plusieurs centaines de personnes ont vu, commenté, et à la quasi-unanimité apprécié la première présentation de l'histoire des Blagis racontée par ses habitants.

Quinze grands panneaux aux textes attrayants, aux planches et photos évocatrices, retracent une très courte mais riche histoire : celle de

l'implantation toute récente d'une communauté humaine dans un vallon de réputation séculaire connu jadis pour sa fontaine.

Si à la fraîche fontaine nous n'irons plus promener, en revanche il nous est désormais facile de savoir et comprendre comment ce quartier, qui ne comptait que trois maisons en 1900, s'est développé et quelles sont à ce jour ses caractéristiques, ses potentialités.

Le reportage réalisé concerne aussi bien les petites histoires liées à la grande (d'Henri IV à la résistance et aux bombardements), que les faits divers, fêtes, inaugurations... À travers eux, il révèle et suggère l'histoire quotidienne d'une communauté vivante, marquée par beaucoup d'hommes et de groupes entreprenants et actifs, particulièrement sur le terrain de la vie sociale. Ces hommes, avec des options diverses, ont

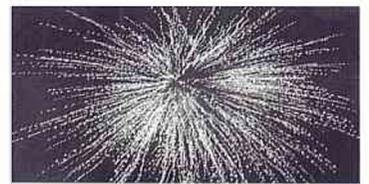


Quelques évocations du feu d'artifice...



compléter nos connaissances. Il nous semble qu'au lieu de chercher à être fier d'« avoir » une réputation, aux Blagis on est heureux d'« être » les habitants d'un vallon où l'on sait jouer, parler, raconter, se rencontrer, proposer, échanger, comprendre, et construire son histoire. Et c'est bien au service de cette façon d'être que tous les efforts du CSCB et de ceux qui l'entourent sont coordonnés. Cette manifestation n'est qu'un début. Notre exposition ira vers tous en de nouveaux lieux. Nous nous rencontrons pour aller plus loin dans nos explorations et reportages, et (pourquoi pas ?) nos publications.

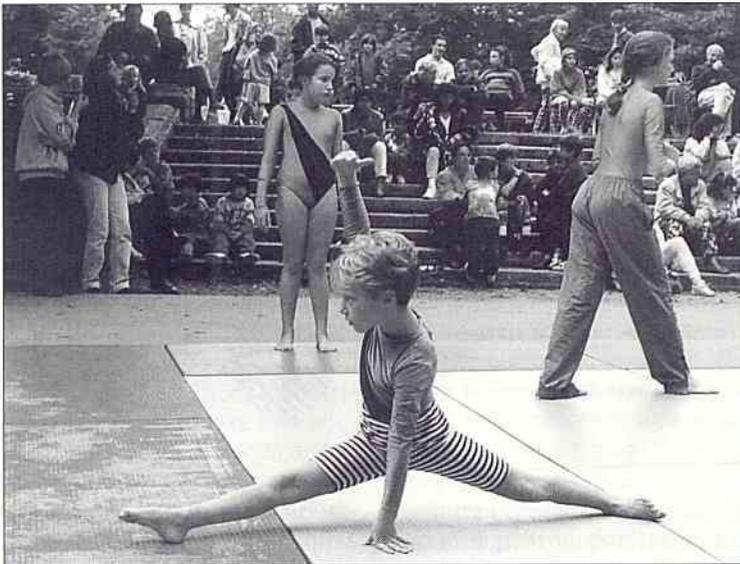
Pierre Joanicot
Président du CSCB



L'exposition se poursuit au CSCB, 2 rue du Docteur-Roux jusqu'au 14 octobre, puis au 48 rue de Bagneux.

Fête du sport

Les 23 et 24 septembre s'est déroulée sur l'ensemble de la ville « la Fête du sport ». De nombreuses activités ont été proposées aux Scéens. Ils sont venus en grand nombre s'initier à différents sports, regarder de très belles démonstrations techniques et spectaculaires. Le mauvais temps de la fin d'après-midi du dimanche a malheureusement écourté cette journée.



Photos: Éric Lavail

Une figure emblématique de la gymnastique : le grand écart.

Au jardin de la Ménagerie

Tout le jardin était occupé par des activités sportives diverses proposées à l'ensemble des visiteurs. Nous avons pu assister à des démonstrations de tae kwondo, d'aïkido, de canne et bâton, de gymnastique au sol ; de nombreux jeunes ont pu s'initier à la boule lyonnaise, à la pétanque, au tir à l'arc, au tennis et, pour les très jeunes enfants, au mini-tennis.



Démonstration d'aïkido, art martial d'origine japonaise.

Des aires étaient à disposition pour pratiquer librement le tennis de table, le badminton, le mini-foot, le mini-basket.

À la piscine de la rue de l'Yser

Plus de 100 jeunes sont venus découvrir la joie de nager sous l'eau. Des baptêmes de plongée étaient proposés ainsi qu'une initiation à la nage avec « monopalmes ».

Au gymnase des Blagis

Les entraîneurs qualifiés de la salle de musculation se sont relayés sans relâche pour répondre à la demande des volontaires venus découvrir une activité sportive encore peu connue. Sachez que la ville de Sceaux, grâce à sa très belle salle de musculation, accueillera les championnats de France de musculation les 21 et 22 avril 1996.

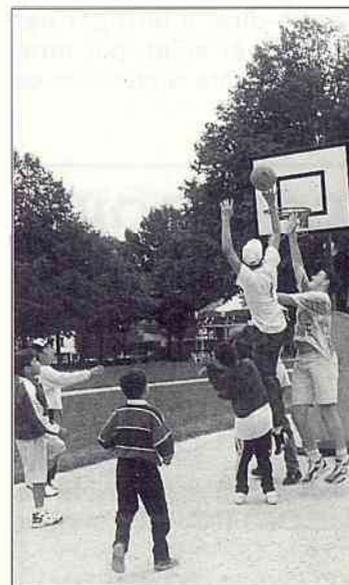
championnats qualificatifs pour les championnats d'Europe. Ce sera encore un week-end très fort, comme le fut cette « Fête du sport » qui a rassemblé un grand nombre de Scéens et autres promeneurs.

Au gymnase des Clos-Saint-Marcel

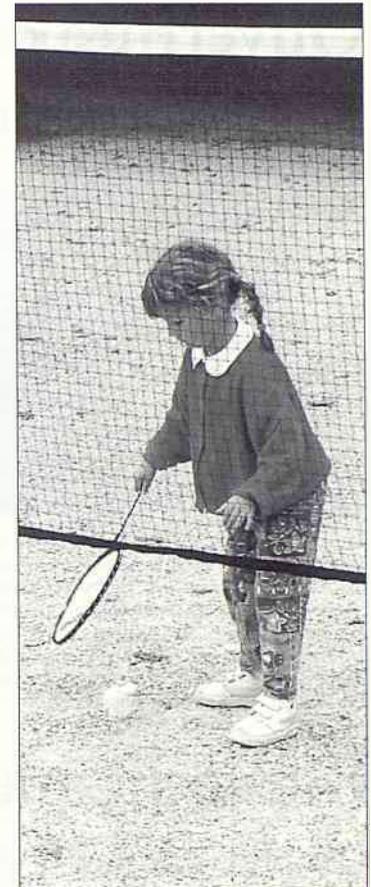
L'ASAS Basket nous a proposé deux matchs superbes, de ses équipes premières filles et garçons (division 2). Nos filles se sont imposées pour leur premier match à domicile. N'hésitez pas à venir encourager nos joueuses et nos joueurs, les parties sont très haletantes et une excellente ambiance sportive règne malgré les enjeux qui sont très forts. Le calendrier des matchs à domicile est disponible à la mairie, à l'Office Municipal des Sports et chez les commerçants de notre ville.

En résumé

Le succès de cette « Fête du sport » est représentatif de notre activité sportive : plus d'un Scéen sur quatre est ins-



Un panier de basket... irrésistible pour les jeunes.



Apprentissage, pas toujours facile, du badminton.

crit à un club sportif de la ville. Les activités sportives sont nombreuses dans notre ville. Répondent-elles aujourd'hui aux attentes des habitants et en particulier des jeunes ? La réflexion à ce sujet doit être menée au sein de l'Office Municipal des Sports et de la commission sportive municipale.

Hervé AUDIC
Maire adjoint délégué au Sport



Parties improvisées de tennis de table, pour tous.

Ouverture de l'annexe de la chambre de Métiers des Hauts-de-Seine à Sceaux



Éric Lavall

M. Alain Robert, conseiller régional représentant Michel Giraud, M. Louis-Charles Bary, vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, M. Pierre Ringenbach, maire de Sceaux, M. Gérard Bougrier, sous-préfet d'Antony et M. Marcel Lefret, président de la Chambre de Métiers des Hauts-de-Seine, ont pris la parole pour saluer l'intérêt de cette initiative. M. Buchet, conseiller général et maire de Fontenay-aux-Roses, et Mme Jambu, député-maire de Bagneux, comptaient également parmi les nombreuses personnalités présentes.

Bibliothèque municipale

On n'arrête pas le progrès !

L'informatisation de la bibliothèque municipale, initiée en 1989 et ouverte au public le 24 avril 1990, a été un instrument séduisant pour faire connaître et utiliser la bibliothèque : en effet, sur simple appel au 46 61 61 61 par le minitel, on peut, de chez soi, savoir si tel document (livre ou disque...) appartient au fonds, s'il est disponible...

Mais l'informatique est une technique qui se développe

vite : notre unité centrale installée le 2 janvier 1989 était déjà saturée en 1995.

Par ailleurs, de nouvelles possibilités d'accès pouvaient être proposées ou envisagées pour les mois à venir. Il a été décidé d'acquérir une nouvelle version du logiciel de gestion de la bibliothèque.

Dorénavant, on peut non seulement consulter le fonds, c'est-à-dire, interroger par auteur, par sujet, par titre, pour connaître la présence de

Ainsi que nous l'avons évoqué dans le n° 247 de *Sceaux Magazine* (septembre 1995, p. 20), les locaux de l'annexe de la Chambre de Métiers des Hauts de Seine, situés au square Robinson, ont été officiellement inaugurés le mardi 26 septembre dernier.

Cette antenne a trois objectifs prioritaires : l'aide aux artisans et commerçants présents dans le sud du département, l'implantation d'artisans dans le quartier des Blagis, situé sur les communes de Bagneux,

Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, et la formation des jeunes de ce même quartier. Nous aurons l'occasion de détailler dans un prochain numéro, les activités qui se dérouleront au sein de cette annexe, au travers notamment de deux projets baptisés « Armide » et « Pome ».



Illustration : C. Ronel

tel document : livre ou phonogramme (disque, disque compact, disque compact vidéo, livre-cassette) à la bibliothèque, sa disponibilité, son emplacement sur les rayons. Mais on peut aussi le réserver de chez soi (uniquement s'il est déjà emprunté par quelqu'un d'autre) ; s'il est disponible, il faut venir soi-même le trouver sur les rayons...

On peut également faire des suggestions d'achat, « consulter son compte » c'est-à-dire

savoir quand les documents empruntés doivent être rapportés au plus tard ! (trois semaines à partir de l'emprunt).

Le système nous permettra dans le futur de mettre à disposition des CD-ROM, de nous connecter sur Internet et aussi d'avoir accès aux fonds des autres bibliothèques, ou sources d'information.

Que nous sommes loin du cabinet de lecture destiné à quelques « happy few » !

Établissement BOURGOIN

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

REVETEMENTS SOL ET MURS

PEINTURE - PAPIERS PEINTS

PARQUET - MOQUETTE

TRAVAUX DIVERS

PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ

7, impasse du Pont - 92160 ANTONY

Téléphone : 42 37 39 99

Maitres Pépiniéristes depuis 1680

CROUX

Les arbres et les fleurs pour votre jardin

Jardins - exposition - vente

72 avenue Roger-Salengro

92290 Châtenay-Malabry

Tél. (1) 46 61 04 06

Ferme de Genouilly

(sur RN 36 entre Melun et Guignes)

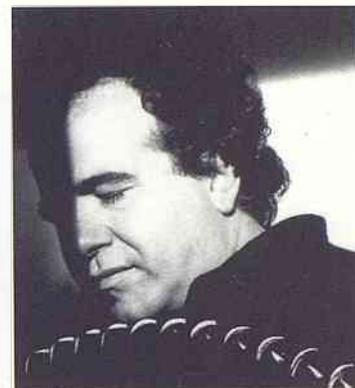
77390 Crisenoy

Tél. (1) 64 38 87 60

Réouverture du club de jazz « Sceaux What »

Inauguration :
Mardi 17 et mercredi 18 octobre 1995 à 21 h 30.

Au programme :
Richard Galliano (accordéon), Daniel Humair (batterie), Jean-François Jenny-Clark (contrebasse).



Sept années d'existence dans notre ancien bâtiment pour notre club, le « Sceaux What », qui est devenu une « référence » pour les professionnels et le public jazz.

Il a été créé en 1985, en liaison avec la direction de la Musique et inauguré par le directeur de la Musique : Maurice Fleuret. Rappelons l'origine.

Les Scènes Nationales sont en général très liées au théâtre, les équipes dirigeantes étant issues très souvent du théâtre. La sollicitation de musiciens pratiquant « le jazz » ou divers styles d'improvisation ne se fait qu'à travers des festivals ou une programmation de deux ou trois concerts dans la saison. Les artistes reconnus se partagent trop souvent un marché très restreint eu égard aux propositions de concerts réguliers dans ce secteur.

Aussi, avons-nous pensé indispensable de créer à

Sceaux une action permanente et un lieu de rencontres jazz. Il s'agissait, dans notre « Sceaux What », de jouer sur la régularité, de créer une habitude.

Cette expérience originale a eu par ailleurs le souci de toucher à Sceaux et sur la région un public différent très amateur et spécifique. Sceaux rayonne sur l'ensemble du département (13 villes), et reste très proche de Paris pour un public parisien.

Ce choix complète une programmation « musique classique » et lyrique, par ailleurs déjà présente aux Gêmeaux.

« Sceaux What » est devenu, depuis ces sept saisons, un lieu de confrontation. Les musiciens ont besoin de jouer. Un lieu régulier participe à

susciter au maximum des rencontres qui engendrent la création. La liste des musiciens invités serait trop longue. Nous avons en effet organisé, en sept ans, plus de 190 concerts.

Après ce bilan de sept années et l'inauguration de notre nouveau bâtiment, de mars à juin 1994, il semble indispensable de reprendre cette action jazz tout à fait spécifique aux Gêmeaux. La proposition est donc d'organiser une première saison d'octobre 1995 à mai 1996 et d'inaugurer notre nouveau « Sceaux What » à la rentrée 1995. La politique jazz gardera la constante du soutien à la création contemporaine, et notre club restera prioritairement plate-forme de soutien aux musiciens français et européens. L'objectif actuel est de partir sur un projet par mois. Ce rythme pourra, de ce fait, permettre d'utiliser notre

« Sceaux What » comme lieu de répétitions (préparation de créations ou d'enregistrements). Les créations ou les sorties de disques compactes seraient ainsi facilitées. Plusieurs soirées pourront de ce fait être organisées deux ou trois : jeudi-vendredi ou jeudi-vendredi-samedi, à 21 h 30.

Une fois le projet de réouverture du « Sceaux What » acquis, et le lancement auprès du public accompli, il serait envisageable et judicieux, dans le cadre de ce nouveau bâtiment, de prévoir la saison suivante quelques concerts dans le Grand Théâtre (500 places). Ceci clôturerait ainsi l'ancrage d'une action jazz conséquente et suivie.

Françoise Letellier
Directrice

Cinéma Trianon

Deux événements pour la rentrée du cinéma Trianon à ne rater sous aucun prétexte :

Tout d'abord le 11 octobre, le cinéma Trianon organise une séance spéciale courts métrages, avec l'aide de la dynamique association des « Amis du Trianon ». Au programme, huit *Courtes Histoires d'hommes et de femmes*, des petits bijoux de sensibilité avec notamment le premier film de Christian Vincent, réalisateur de *La*

Discrète, toujours avec Fabrice Luchini. Cette volonté de donner une place aux courts métrages, ces oubliés des circuits de grande distribution, sera accompagnée d'une première partie musicale. Les élèves de l'École nationale de musique vont ouvrir la séance en musique pour notre plus grand plaisir.

Par ailleurs, pour fêter la sortie nationale du film *L'Enfant noir*, le cinéma Trianon vous invite, le dimanche 15 octobre, à rencontrer son réalisateur,

Laurent Chevallier. Il raconte l'histoire d'un apprentissage, celui d'un enfant guinéen qui quitte son village, une histoire

d'exil et de la découverte du monde. Ce film-coup de cœur du Trianon se consomme en famille à partir de 10 ans.

Courtes histoires d'hommes et de femmes :

Mercredi 11 octobre à 20 h 45.

Tarif unique : 28 F.

L'Enfant noir de Laurent Chevallier :

• Séance spéciale dimanche 15 octobre à 17 h, suivie d'une rencontre avec le réalisateur.

• Puis, mercredi 11 octobre à 14 h 30, vendredi 13 à 21 h, samedi 14 à 14 h 30 et 19 h, lundi 16 à 21 h, mardi 17 à 19 h.

Tarifs : 35 F - 30 F.

Ouverture du commissariat des Blagis

Comme annoncé dans le numéro 245 (mai 1995) de *Sceaux-Magazine*, la date du 1^{er} octobre marque la remise officielle par la Ville à l'État des clés du commissariat subdivisionnaire de police de la rue de Bagneux. La prise de possession des nouveaux locaux par les services de la police est intervenue, de fait, dès le 18 septembre, avec un fonctionnement 24 h/24.



L'ouverture du nouveau commissariat principal de police à Châtenay-Malabry n'est, quant à elle, programmée que début 1996.

En attendant, la majorité des effectifs du commissariat reste donc installée à Sceaux dans ses locaux actuels - ailes de l'Hôtel de Ville - au 122 rue Houdan.



Le bâtiment du nouveau commissariat, rue de Bagneux.

Missions des services de police

Police nationale

Le commissariat subdivisionnaire des Blagis (48 rue de Bagneux, tél. (1) 41 13 40 00 ou 41 13 40 01) et le commissariat central (122 rue Houdan, tél. (1) 43 50 27 02) fonctionnent 24 h/24 et assurent les mêmes missions : dépôts de plainte, main courante (registre où sont consignés tous les événements), suites de contravention, objets trouvés...

Début 1996, le commissariat des Blagis assurera seul l'ensemble de ces missions, puisque le commissariat central sera transféré sur la commune de Châtenay-Malabry.

Police municipale

La police municipale, installée au 122 rue Houdan, dans le bâtiment situé derrière l'Hôtel de Ville, intervient plus particulièrement dans les domaines

suivants : sécurité des écoles, surveillance des marchés, contrôle du stationnement et de l'affichage relatif à l'urbanisme, divagation des animaux...

Elle accueille le public du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45.

Tél. (1) 41 13 33 22.

Attention !

Certaines démarches administratives s'effectuent directement :

- À la mairie, pour réaliser une carte d'identité, un passeport, une autorisation de sortie du territoire.

Service Affaires générales/Logement, 120 rue Houdan,
Tél. (1) 41 13 33 00.

- À la sous-préfecture d'Antony, pour les cartes grises. 99 avenue du Général-de-Gaulle.

Tél. (1) 40 97 38 00.

Faites contrôler votre voiture

Dans le cadre de la semaine « Lumière et vision 1995 », la Gendarmerie nationale organise une campagne d'éclairage et de signalisation des véhicules. Elle se déroulera lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 octobre 1995, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 18 h, sur l'esplanade du Château de Sceaux (avenue Le Nôtre). La vérification des véhicules est gratuite.

Faites confiance à votre voisin le plus proche pour :



SÉCURITÉ • FERMETURES • STORES

Protéger, isoler, embellir votre maison !... (fenêtres PVC, portes blindées, volets roulants...).

Nous assurons également toutes les réparations.

114 bis rue Houdan, Sceaux
Tél. (1) 46 61 55 00

Entreprise ★★★
BERGALET

Depuis 1946

PEINTURE - PAPIER PEINT
REVÊTEMENT SOLS ET MURS
ÉTANCHÉITÉ - RAVALEMENT

Membre de la Chambre Syndicale

QUALIBAT 6112 - 6221 - 3413 - 3423 - 3483 - 6311 - 7713



1, rue Marguerite

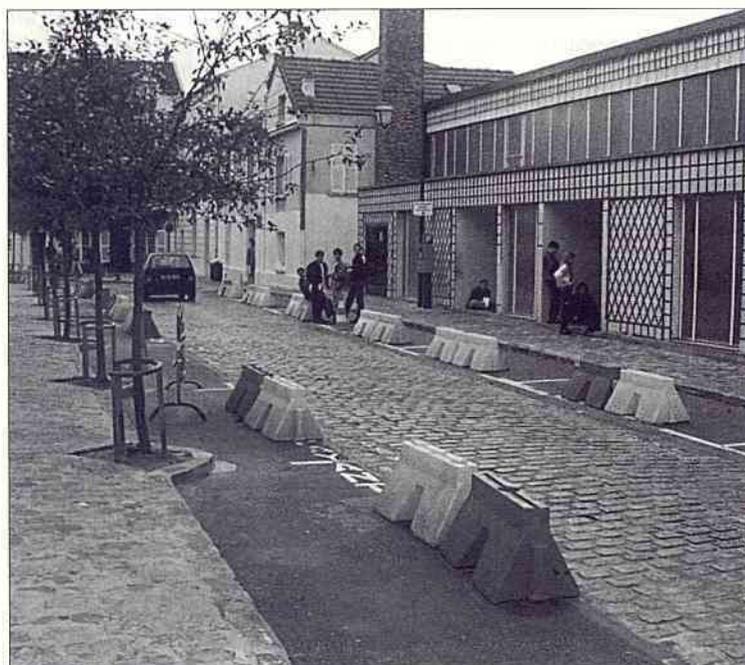
BP 3 - 92292 Châtenay-Malabry cedex

Tél. (1) 43 50 06 58 - Fax 43 50 65 02

Devis gratuit

Mesures de sécurité

Les Scéens ont reçu, le 11 septembre, une lettre adressée par M. le maire, expliquant les mesures exceptionnelles prises dans la ville pour assurer leur sécurité. Les événements terroristes qui se sont déroulés en France depuis le mois de juillet ont en effet amené le gouvernement à ordonner des mesures précises concernant l'interdiction à tout véhicule de stationner aux abords des lieux d'enseignement et de culte. De nombreuses corbeilles à papier ont également été provisoirement fermées.



Signalisation des zones interdites au stationnement.

Les deux casquettes du maire

Le maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques sur le territoire de la commune. Dans ce domaine, les pouvoirs conférés au maire ne constituent pas une simple faculté d'agir, mais une véritable obligation.

Le champ d'application de ces pouvoirs de police est extrêmement vaste. Certaines attributions en

matière de sûreté générale sont exercées par le maire sous l'autorité du préfet ; le maire agit alors en qualité d'agent de l'État mais s'il refuse d'agir ou s'abstient de le faire, il engage la responsabilité de la commune. Entrent dans ce domaine l'état civil, les élections, l'aide sociale, les législations et certifications de signatures, le recrutement de l'armée, etc.

Le maire est tenu d'exécuter les mesures de sûreté générale décidées par l'administration d'État ; il peut décider

de renforcer ces mesures dans un but d'ordre public local.

D'autres pouvoirs de police sont exercés au nom de la commune. Il s'agit notamment de la police de la circulation et du stationnement mais aussi de la prévention des dangers pouvant résulter d'immeubles menaçant ruine, de la police des sépultures... Le maire est chargé de prendre des mesures en matière de nettoyage et d'éclairage des voies publiques.

Des dispositions particulières s'appliquent dans les communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val-de-Marne où le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique incombe uniquement à la police nationale, à quelques exceptions près, tels que les bruits de voisinage.

Les agents de police municipale ainsi que les forces de police nationale sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire.

VILLE DE
SCEAUX

Mesures de sécurité ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : interdiction temporaire du stationnement de tous les véhicules aux abords des établissements scolaires et des lieux de culte.

Le Maire,
Vu l'article R 26, paragraphe 15 du Code Pénal,
Vu l'article R 37-1 du Code de la Route,
Vu l'arrêté municipal en date du 27 juin 1995 portant délégation de fonctions à M. Drocourt, adjoint au maire, pour les affaires concernant la Sécurité et la Police municipale,
Vu les recommandations nationales concernant la réglementation du stationnement aux abords des établissements scolaires et de culte,
Considérant que les circonstances actuelles nécessitent une réglementation particulière du stationnement aux abords des groupes scolaires et des lieux de culte,
Sur proposition de M. le Sous-Préfet d'Antony,
Arrête :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules est interdit provisoirement à dater du 9 septembre 1995, et jusqu'à nouvel ordre, dans un périmètre de sécurité défini en fonction du site, et ceci à partir du point de rassemblement à l'entrée des établissements scolaires et des lieux de culte.

Article 2 : Les services techniques de la Ville sont chargés de la mise en place de toute signalisation et de l'installation de barrières de protection, en coordination avec les services de police.

Article 3 : Tous les véhicules se trouvant en stationnement interdit, et considérés comme gênants, seront enlevés conformément à l'article R 37-1 du Code de la Route.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Antony,
- Monsieur l'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E.,
- La Police municipale,
- Monsieur le Commissaire de Police,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Commandant du Régiment des Sapeurs-Pompiers.

Scéaux, le 8 septembre 1995

Signé : Jacques DROCOURT
Adjoint au maire délégué à la Sécurité et à la Police municipale

Arrêté municipal limitant le stationnement, affiché le 12 septembre 1995 dans la ville.

Séance publique du 3 septembre 1995

Au cours de sa séance, le conseil a :

- Décidé à l'unanimité (9 abstentions) de proposer à M. le directeur des Services fiscaux une liste de contribuable en vue de la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs.
- Décidé, à l'unanimité, la suppression d'un emploi de rédacteur et la création d'un emploi d'attaché responsable du service comptabilité, adopté le nouveau tableau des effectifs n° 3 à compter du 1^{er} août 1995, actualisé par l'application des dispositions des décrets du 10 janvier 1995 relatifs au cadre d'emplois B « type ».

M. le maire a ensuite répondu à quelques questions orales (article L 121-15-1 du code des communes) :

Question de Mme Lepagnol concernant la Commission communale des impôts directs.

M. le maire observe que la réponse à cette question a déjà été donnée au cours de l'examen du dossier ci-dessus.

Question de Mme Carle concernant le quartier des Blagis :

- Aux Blagis, une nouvelle voie à sens unique permet l'accès direct de l'avenue

Jean-Perrin à la rue du Docteur-Roux, face au CSCB. Ce sens unique n'est pas toujours respecté. Qu'est-il prévu pour la sécurité des piétons ? Des habitants proposent un ralentisseur, des limitations de vitesse, l'installation de barrières de protection sur les trottoirs.

- M. le maire confirme que certains véhicules ne respectent pas le sens unique. Un passage pour piétons a été aménagé. M. le maire a demandé aux services techniques d'examiner d'éventuelles modifications.

Question de Mme Carle concernant le Petit Château :

- Est-il exact que la municipalité aurait refusé la prise en charge du Petit Château, compte tenu des frais de restauration ? Si oui, quel est le montant de ces frais ?

• M. le maire rappelle que le Petit Château appartient au Conseil général, qui n'a jamais sollicité la Ville pour participer à sa restauration. M. le maire est en revanche intervenu auprès du président du Conseil général pour qu'un projet d'aménagement aboutisse. Un premier projet, élaboré il y a deux ans, envisageait l'installation d'un centre de documentation du Musée de l'Ile-de-France. Cependant, le montant des travaux s'élevant à environ 35 millions de francs, il a été écarté.

Un second projet, apparu au début de cette année, consiste en l'installation du Centre d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, qui y organisera des réunions, colloques, expositions... Cette solution est satisfaisante. Les travaux devraient débuter fin 1995.

Question de M. Chiché concernant la politique sportive de la ville :

- La politique sportive de la ville est à l'ordre du jour du comité directeur de l'OMS du 8 septembre. Le conseil d'administration de la MJC doit se réunir le 7 septembre. Le maintien de la section escrime à la MJC fait-il partie de la politique sportive de la ville ?

• M. le maire répond que le conseil d'administration de la MJC est seul compétent pour en décider. La MJC a envisagé de mettre fin à l'activité d'escrime, dans le cadre de la restructuration de son secteur sportif et en raison de la baisse du nombre des participants. Cependant, compte tenu des réactions des parents, le conseil d'administration réexaminera prochainement sa décision.

Question de M. Pattée concernant l'extension de la faculté de droit Jean Monnet :

- Les travaux d'extension de la faculté s'achèvent et cet établissement retrouvera ses effectifs très prochainement.

1. La façade de la bibliothèque présente, sur le boulevard Desgranges, un pignon aveugle en béton brut, non conforme au permis de construire, qui constitue une injure au caractère pavillonnaire du quartier, symbolisé par le pavillon Depreux. Comment la municipalité peut-elle accepter un tel acte ? Comment entend-elle en obtenir réparation ?

2. La faculté entend instaurer un péage sur son parking pour gérer la pénurie de places à l'intérieur de l'établissement. Comment la municipalité entend-elle lutter contre le stationnement sauvage qui ne manquera pas de se développer aux alentours ?

- 1. M. le maire répond d'abord que le permis de construire pour l'extension de la faculté a été délivré le 9 décembre 1992 par le préfet des Hauts-de-Seine, le maire n'ayant pas cette compétence. Il faisait déjà apparaître un mur aveugle sur le boulevard Desgranges. Mais les travaux réalisés ne se sont pas avérés conformes aux plans autorisés. La modification n'a pas d'incidence sur la légalité du permis, mais, en l'absence de permis modificatif (non encore déposé), le certificat de conformité ne pourrait être délivré. En réponse à un courrier du maire du 15 septembre 1994, les architectes ont accepté le 31 janvier 1995, de remplacer les emplacements de stationnement côté boulevard Desgranges par des plantations, sans diminuer la capacité totale de stationnement.

2. Par ailleurs, M. le maire a demandé que les tarifs pratiqués sur le parking de la faculté soient favorables aux étudiants afin de les inciter à y stationner. Il proposera que les mêmes tarifs soient pratiqués sur le parking Robinson. M. Aumage, maire adjoint chargé notamment de ces questions, en discutera avec le responsable de la faculté.

**ATELIER DE
TAMPONS ET
D'IMPRIMERIE**

FABRICANT DE TAMPONS :
STANDARDS - AUTOMATIQUES

IMPRESSION :
OFFSET - TYPO - RELIEF
CARTES DE VISITE
FAIRE-PARTS - ETIQUETTES
EN-TÊTES DE LETTRE

PHOTOCOPIES :
COULEURS - NOIR/BLANC

HORAIRES D'OUVERTURE :
8 H - 12 H / 14 H - 19 H

4, rue Pasteur - 92330 SCEAUX
Tél. 46 60 29 99 - 43 50 23 23
Télécopie 46 60 44 60

Conseil municipal

La prochaine séance publique
aura lieu le
jeudi 19 octobre 1995
à 21 h, à la mairie.

L'opinion des groupes du conseil municipal

Groupe UDF

Les trois derniers mois ont été consacrés à la mise en place de la nouvelle assemblée municipale, de ses instances de travail et de ses procédures de fonctionnement. Quoi que l'on puisse en penser, il s'agit là d'une organisation assez complexe. Il faut en effet trouver le bon équilibre entre le débat, dans lequel chacun doit pouvoir s'exprimer en pleine connaissance de dossiers souvent très techniques, le contrôle de l'action de l'exécutif local, que constituent le maire et les élus ayant reçu délégation de sa part, et la gestion elle-même, dont l'efficacité nécessite souvent une certaine rapidité de décision. C'est la raison pour laquelle le législateur a permis à la fois l'existence d'une réelle majorité municipale et la présence d'une opposition dont les droits sont garantis. N'oublions pas que jusqu'en 1983, il n'existait légalement aucune opposition au sein des conseils municipaux des villes !

L'information menée par la municipalité en direction de tous les nouveaux élus, la concertation qui préside de manière systématique à la définition des règles de fonctionnement de l'assemblée municipale, la pratique affichée de la transparence la plus large ont été comprises et appréciées. Il faut maintenant se mettre au travail, et aborder de manière constructive, hors des querelles procédurières et des procès d'intention toujours commodes, les nombreux dossiers qui concernent tant l'avenir de la ville que la vie quotidienne des Scéens.

Parmi ces dossiers, figure par exemple le débat sur l'aménagement du temps de l'enfant, déjà engagé il y a deux ans et dont on perçoit bien, tant au niveau national que local, la nouvelle actualité. Ainsi qu'il a toujours été fait, nous organiserons au cours des mois qui viennent ce débat avec tous les acteurs concernés : élus, parents, enseignants, responsables des associations, clubs et équipements sportifs, culturels et socio-culturels..., et les enfants eux-mêmes. L'objectif ne peut souffrir ici d'inutile querelle : il s'agit de permettre, par une utilisation judicieuse de toutes les possibilités dont nous disposons, le plein épanouissement de nos enfants, dans tous les domaines. La qualité des solutions proposées seront à la mesure de la volonté de chacun de faire avancer les choses.

Philippe LAURENT
Adjoint au maire

Groupe RPR et apparentés

C'est une des conséquences du report de mars à juin des élections municipales (pour cause de présidentielles) : à Sceaux, comme partout ailleurs, les premiers pas du nouveau conseil municipal - installation, élection du maire et des adjoints, constitution des commissions, désignation des représentants de la Ville dans de multiples instances - ont très vite été ralentis par la pause estivale.

Et c'est, en fait, début septembre que l'on est véritablement entré dans le vif du sujet. Tout début septembre même puisque, dès le dimanche 3, le conseil municipal s'est réuni pour préparer les élections sénatoriales du dimanche 24 en procédant à la désignation des suppléants appelés à remplacer tel ou tel membre du conseil qui serait empêché, pour d'impérieuses raisons, d'accomplir son devoir de « grand électeur »(1).

Curieuse procédure que celle-ci, conduisant :

- d'une part, à choisir ces suppléants au **scrutin secret** (et à la proportionnelle) sur des listes proposées par des groupes de conseillers, le plus souvent en fonction de leur appartenance politique ;
- d'autre part, une fois les résultats du scrutin connus, à déclarer **ouvertement** à quelle liste de suppléants on veut être "rattaché" en vue d'un remplacement éventuel.

Ceci aura eu le mérite de confirmer la configuration des différents groupes existant au sein de l'assemblée municipale :

- groupe *UDF* (2) : 12 membres ;
- groupe *RPR et apparentés* (2) : 11 membres ;
- groupe *Aimer Sceaux ensemble* : 6 membres ;
- groupe *La Gauche unie à Sceaux* : 3 membres ;
- groupe *Citoyens à Sceaux* : 1 membre.

Des groupes dont l'existence va d'ailleurs être formalisée à l'occasion de l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal à la mise au point duquel s'est attelé un groupe de travail dont le pluralisme devrait permettre - du moins, souhaitons-le - un vote à l'unanimité de cette « règle du jeu ». Dans le même esprit - celui de la mise sur un pied d'égalité des différentes tendances en matière d'organisation et de facilitation

du travail municipal - trois journées de visite des services et des équipements communaux ont été proposées aux nouveaux conseillers (ils sont 22 sur un total de 33) et une première réunion d'information a eu lieu fin septembre. Celle-ci a permis de traiter du budget et des finances de la Ville, de manière pédagogique et hors de tout débat politique. D'autres suivront rapidement qui permettront, selon la même méthode, d'aborder d'autres grands domaines de l'action municipale.

Ce type d'action trouve d'ailleurs un prolongement dans les diverses formations individuelles ou collectives auxquelles tous les conseillers peuvent accéder, avec comme souci partagé celui d'acquérir ou d'actualiser les connaissances indispensables à une pratique efficace de leur « métier » d'élu.

Jean-Louis OHEIX
Premier adjoint

(1) Pour des élections sénatoriales, le vote est obligatoire, l'abstention non justifiée étant passible d'une amende (modeste) ; il n'y a aucune possibilité de vote par correspondance ou par procuration. Ce qui explique ce système de suppléance.

(2) Réunis dans l'*inter-groupe Sceaux 2001*, constituant la majorité municipale.

La Société T.S.E.

Couverture - zinguerie Isolation - Plomberie

est à votre service pour tous travaux
(neuf, rénovation, entretien, dépannage).



THIERRY STEYDLE ENTREPRISE

4, avenue Jules-Guesde
Sceaux

Tél. (1) 46 83 17 28

Aimer Sceaux Ensemble

Soyons clair...

La majorité municipale a dû* : « expliquer à quelques-uns de nos concitoyens qui s'étonnaient qu'aucun poste de maire adjoint n'ait été proposé par Monsieur le maire à un ou plusieurs membres de la minorité et, singulièrement, à la « tête de liste » de *Aimer Sceaux ensemble*... ». Nous ignorons les explications fournies pour justifier l'attitude du maire, mais énoncer que l'acceptation d'un poste de maire adjoint par Michèle Carle l'aurait conduite « à se déjuger complètement... », est significatif des œillères que portent certains conseillers de la majorité municipale. Ces élus, inféodés à leurs partis politiques, oublient que la première règle d'un élu est d'être au service des électeurs et de leur ville, et d'obtenir un consensus tenant compte de toutes les opinions exprimées, notamment de celle d'*Aimer Sceaux ensemble*, liste aussi représentative que celle de *Sceaux 2001*.

* Cf. *Sceaux Magazine*, septembre 1995, p. 29.

De la pratique du pouvoir

À la séance du conseil municipal du 3 septembre 1995, une réponse à notre question orale dénonçant le manque de concertation préalable sur le renouvellement des membres de la Commission communale des impôts directs, a donné lieu à une explication de texte visant à préciser comment la loi doit être interprétée. Par manque de place dans ces extraits nous ne donnerons qu'un court extrait de la réponse du second adjoint : « ... lorsque l'on emploie l'expression « le conseil municipal propose », il faut entendre « le maire propose au conseil municipal qui accepte ou rejette la proposition ». Il en est ainsi dans l'organisation d'une commune selon les textes... ». Le maire disposant d'une majorité municipale cela revient à donner une nouvelle version de « L'homme propose et Dieu dispose » qui définit la règle de fonctionnement dans notre municipalité : « le maire propose et il dispose ». Nous entendons ouvrir les yeux de tous sur ces pratiques autoritaires. Il faut se demander si la politique

municipale n'est pas trop importante pour être confiée à des politiciens qui ignorent la concertation.

Du quotidien

Malgré tout, nous travaillons sans relâche. Nous avons présenté des questions orales devant le conseil municipal sur la Coulée verte, la sécurité des piétons aux Blagis, la politique sportive, l'avenir du Petit Château, le stationnement boulevard Desgranges... Porteparole de nos concitoyens sur tous les problèmes du quotidien, nous continuons d'assurer notre rôle de relais. Force de proposition dans les commissions, nous accomplirons la mission que nous ont confiée les Scéens.

À propos de l'insertion de la faculté de droit dans un quartier résidentiel..., rien ne sera épargné aux Scéens du quartier de Robinson.

Les constructions de la nouvelle faculté de droit qui s'achèvent ne sont pas conformes au projet qui a été sélectionné par voie de concours. M. le maire confirme au cours de la séance du conseil municipal du 3 septembre que, à la suite d'une décision des architectes, la façade sur rue a été dépouillée de tous ses motifs architecturaux pour laisser place à un mur de béton brut. Cette modification de la façade sur rue sera complétée par la suppression des emplacements de stationnement côté boulevard Desgranges et leur remplacement par des espaces verts et la plantation d'arbres de hautes tiges. M. le maire considère toutefois que cette décision constitue une modification relativement mineure qui sera régularisée *a posteriori* par le dépôt d'une demande de permis de construire modificatif.

Peut-on qualifier d'acte mineur celui qui consiste à enlaidir un paysage urbain riche et de qualité symbolisé par le pavillon Depreux voisin ? Comment peut-on prétendre cacher un mur de béton de plus de 9 m de haut avec des arbres de hautes tiges dont les racines seront condamnées à puiser leurs nutriments dans les parois de béton du parking souterrain ?

Les 6 000 étudiants, se préparant à regagner les nouveaux locaux, auront le choix entre un parking payant à l'intérieur même de la faculté et le parking gratuit sur la voie publique du quartier.

Le maire, dont nous avons attiré l'attention sur ce problème, pense le régler en offrant un tarif réduit aux étudiants sur le parking de Robinson. Comment peut-on imaginer que les étudiants ne privilégient pas les parkings gratuits de la voie publique ? Il est urgent de rechercher d'autres solutions plus appropriées en concertation avec les habitants du quartier Robinson, le préalable étant la gratuité du parking de la faculté.

La Gauche unie à Sceaux

À propos de rentrée scolaire

Septembre est habituellement le mois où élèves et enseignants, quoiqu'ils puissent en dire les uns et les autres, aiment à se retrouver dans leurs différents établissements : écoles, collèges, lycées... À l'heure où nous écrivons ces lignes, la « fête » est gâchée par la faute de quelques fanatiques enragés atteints du prosélytisme le plus inquiétant. Ces intégro-barbares contraignent les services publics à prendre des mesures de sécurité sévères et draconiennes. Gardons-nous des amalgames trop rapides que certains tentent, comme à leur habitude, de vouloir nous faire partager, et faisons le vœu que ces mesures puissent être bientôt levées et que nous retrouvions une sorte de sérénité plus propice aux études et à la vie de tous les jours.

La rentrée scolaire scéenne a ressemblé, dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, à une partie de billard à trois bandes ou de cache-tampon entre nos édiles et l'Inspection académique. Il n'est peut-être pas utile de rappeler toutes les péripéties du feuilleton pédagogique-municipal de l'été. Si les torts sont à partager entre les deux parties en présence, qu'on nous laisse cependant regretter le manque de sérieux de nos dirigeants qui ont su, en juin, se contenter d'un accord verbal de l'Inspection académique, oubliant apparemment que « les paroles s'envolent et seuls les écrits restent ». La rentrée scolaire n'a donc pas eu lieu le lundi 4, mais le 5 septembre pour nos chères têtes blondes, et il a fallu organiser à la hâte - et d'une manière fort louable au

demeurant - une garderie pour les orphelins d'un jour (qui, au bout du compte, n'ont pas dépassé la centaine), ce qui a nécessité le recrutement d'une quarantaine de vacataires et l'envoi d'un courrier d'explication aux familles. Les contribuables devront éponger une note qui doit tourner autour des 23 000 F... mais que représente cette somme de nos jours ? Les parents en auront vite englouti l'équivalent, après avoir inscrit leurs enfants à quelques activités proposées à un prix bien élevé par la MJC. La prochaine fois, comme l'aurait dit un général conseiller municipal, « attendons le contordre avant d'exécuter l'ordre ».

Le Centre municipal de loisirs a rouvert ses portes le mercredi 6 septembre. Il a fonctionné ce jour-là hors la présence d'un directeur ou d'un directeur adjoint pour encadrer les animateurs présents. La direction du CML, déléguée à partir de septembre à l'UFCV (Union française des centres de vacances), a bien mal démarré. On nous avait pourtant promis que tout devait être « finalisé » la veille. On notera qu'il aura fallu attendre une quinzaine d'années pour se rendre compte que la directrice en place jusqu'à ce jour n'avait pas (plus) les compétences liées à sa fonction !

Et les classes transplantées ? Eh bien, la peau de chagrin se réduit d'année en année, la participation demandée aux familles reste toujours aussi importante (entre 20 et 60 %, mais en moyenne autour de 50 %). Tous les compteurs ont été remis à zéro cette année. À nouvelle mandature nouveaux quotas, mais toujours à la baisse en francs constants. Cette année, les 1 080 élèves des écoles élémentaires se répartissent proportionnellement 450 000 F, soit 417 F par élève. Le prix par jour et par élève d'un séjour ne doit pas excéder 290 F. Ce qui signifie une somme de 148 035 F pour l'école du Centre que nous connaissons bien. - Au fait ! les 355 élèves de juin sont 361 aujourd'hui. Dans quel sens va se faire le réajustement du crédit ? - Tous comptes faits, cela revient à faire partir deux classes de 30 élèves pendant 9 à 10 jours chacune... ou trois classes pendant une petite semaine... On n'arrête pas le progrès ! Où sont les classes de neige, d'équitation ou de mer d'antan qui duraient 15, 20, voire 30 jours ?

Patrick DESLANDES

Citoyens à Sceaux

Priorité aux Blagis

La municipalité a eu l'excellente initiative d'organiser, pour les nouveaux conseillers élus, une journée de visite des différents équipements et des services administratifs et techniques de la Ville. Par une très chaude journée de juillet, une dizaine d'entre nous a arpenté notre ville à la découverte des services municipaux. Ce fut un premier aperçu, rapide, et j'espère avoir l'occasion de pouvoir approfondir la connaissance de ces structures. Ce survol a toutefois permis de me confirmer dans l'idée qu'il est impératif d'investir de manière importante dans le quartier des Blagis.

La municipalité a déjà fait un certain nombre de choses : la restructuration du groupe scolaire est commencée ; l'aménagement d'une halte-garderie de 18 places ainsi que la reconstruction du nouveau marché ont été achevés. Cependant, le contraste est flagrant entre d'une part le théâtre des Gémeaux flamboyant neuf et le rutilant hôtel des ventes, et, d'autre part, l'étroitesse et la

vétusté des locaux dans lesquels le pourtant très dynamique CSCB développe ses activités. Le centre commercial, qui a été rénové récemment, manque d'âme et d'arbres, et semble être fréquenté en grande partie par des habitants de communes voisines.

Aussi, nous espérons vivement que la municipalité va faire de la redynamisation de ce quartier un objectif prioritaire, comme elle l'a annoncé. La Ville participe à l'Association intercommunale des Blagis (AIB) dans le cadre d'un contrat de Ville, ainsi qu'au Contrat d'action de prévention (CAP) pour la prévention de la toxicomanie, la formation d'acteurs de prévention et formation de gardiens, les conseils municipaux de jeunes et d'enfants.

Toutefois, il faut poursuivre l'effort d'équipement (pourquoi pas dans ce quartier de Sceaux, une ludothèque, un espace jeunes pour les adolescents, ou encore une maison de quartier ?) et améliorer les liaisons piétonnes entre ce quartier et le centre.

Claire HOREAU-GARAPON



changez vos fenêtres

JA.M.EX.

JARROIR MENUISERIES EXTÉRIEURES

la tradition dans le bâtiment depuis 1924

- BOIS • PVC
- ALUMINIUM



exposition : 2 rue des écoles
92330 Sceaux

Tél. 40 91 05 68

DÉDUCTION FISCALE

Travaux d'été

« Les vacances des uns favorisent le travail des autres »

Aphorisme technico-communal

Comme à l'accoutumée, la période estivale a été mise à profit pour exécuter un nombre important d'interventions dans les bâtiments communaux provisoirement délaissés.

Ainsi dans les écoles, outre les traditionnels travaux de sécurité, de réfection des peintures et de revêtement de sol, du changement des rideaux et autres tableaux, ont été effectués :

- au Petit Chambord, le ravalement des façades côté cour, la réfection de la cour de l'école élémentaire, la rénovation des sanitaires de la partie louée à la Fondation EPF (ex-École polytechnique féminine) ;
- au Centre, le remplacement des toitures des abris de la cour de l'école élémentaire,

et la pose de jeux de plein air en maternelle ;

- aux Clos Saint-Marcel, la réfection des peintures des couloirs et de l'étanchéité en toiture de la maternelle ;

- aux Blagis, la reprise de l'éclairage des circulations, la restructuration du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), la modification de la pente de l'escalier d'entrée à l'école élémentaire, et l'adjonction de quelques jeux dans la cour de la maternelle.

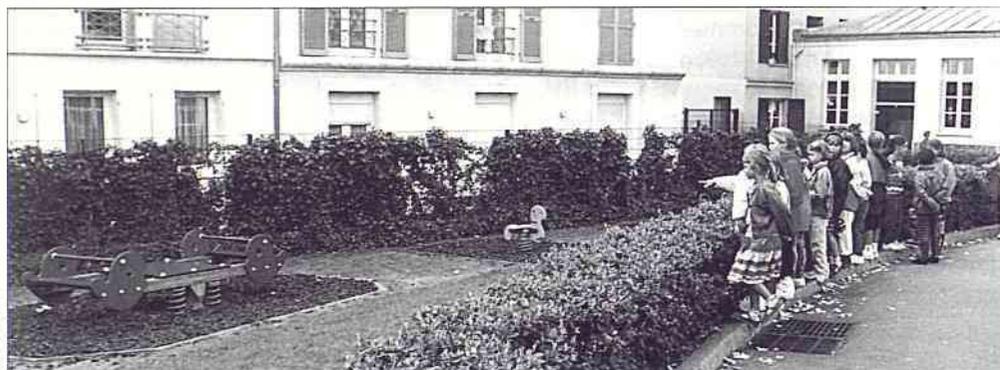
De même, pour les équipements sportifs, on relève parmi les interventions effectuées :

- au gymnase des Clos Saint-Marcel, la rénovation de la couverture de la salle ouest et la réfection du vernis du parquet de la salle principale ;
- au gymnase du Centre, la mise en peinture de la salle sud ;
- à la piscine des Blagis, la réfection des peintures de la sous-face du grand bassin.

Le secteur culturel a été plus particulièrement concerné par le remplacement de certaines moquettes dans la bibliothèque (dix ans déjà...) et la réhabilitation de la salle d'exposition.

Enfin, le nouveau restaurant du personnel municipal, mis aux normes et organisé sous forme d'un libre-service, a ouvert ses portes début septembre, au 9 rue Marguerite Renaudin.

Pour ce qui concerne la voirie, en dehors de petites interventions relevant de l'entretien courant -qui ont notamment porté sur le remplacement de nombreuses dalles dans la partie piétonne de la rue Houdan-, le renforcement de l'éclairage public, effectué au droit du quartier commerçant de l'extrémité ouest de la rue Houdan -avenue de la Gare, dans la voie qui dessert l'école des Clos Saint-Marcel - rue des Aulnes et allée Jean Barral, a constitué l'essentiel des interventions de l'été.



Jeux de plein air à l'école du Centre.

Ce n'est que provisoire...

Le « dépôt de voirie » constitue un élément incontournable du fonctionnement des services techniques municipaux.

Il est principalement destiné au stockage :

- des matériaux destinés aux petites interventions dans les rues (pavés, sable...),
- du mobilier urbain en attente de pose ou destiné au remplacement des éléments accidentés et des panneaux électoraux,
- du sel de déneigement.

Il reçoit également les multi-bennes dans lesquelles sont déposés les produits du balayage mécanique et de la collecte des corbeilles à papier, dans l'attente de leur enlèvement à la décharge.

Localisé dans la partie sud du sentier des Torques, il a dû être transféré à titre temporaire (pour une durée de 18 mois) sur la plateforme située au sud des baraquements, seul terrain susceptible de l'accueillir pendant les travaux de construction du Centre technique municipal prévu en substructure de l'opération du sentier des Torques.

Orages, ô désespoir...

Les 2 juillet et 23 août dernier, des orages accompagnés de précipitations d'une ampleur inhabituelle se sont abattus sur le secteur de Sceaux et des communes voisines, entraînant l'engorgement des réseaux d'assainissement et l'inondation, plus ou moins importante, de nombreux riverains.

Le préfet a saisi la direction de la Sécurité civile de la demande, présentée par la Ville, de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernant les préjudices occasionnés. Elle conditionne l'éventuel remboursement des dégâts par les assurances.

À cet effet, dès que cette direction aura statué sur notre demande, une information spécifique, principalement dirigée vers les personnes qui se seront fait connaître, sera diffusée.

Parallèlement, une étude est en cours pour analyser les raisons de certains dysfonctionnements constatés et y porter remède. En effet, le réseau d'assainissement départemental a fait l'objet, dans les années 1975/1980, d'importants travaux, qui ont permis de mettre un terme, pensions-nous alors définitif, aux inondations qui constituaient naguère le lot commun de nos étés, principalement dans les quartiers nord de la commune.

Démolition des ailes en bois des Baraquements ou *il n'y a que le provisoire qui dure...*

Comme annoncé en novembre 1994 (*Sceaux Magazine* n° 239, p. 11 : « De nouveaux locaux pour la vie associative »), la démolition de la partie à ossature bois des locaux polyvalents du 95 rue Houdan, ou plus prosaïquement « des Baraquements », va maintenant pouvoir être entreprise.



Aile droite en bois des Baraquements, qui va être détruite.

Le grand chambardement lié au déplacement des associations, que les deux ailes des Baraquements abritaient, est en effet maintenant achevé.

Finalement, le Club des Aînés reste provisoirement sur place, dans la partie « en dur » qui est maintenue, dans l'attente de la réalisation de l'Espace Penthièvre. Il en va de même pour la grande salle, dite salle rose, pour certains locaux attribués aux associations caritatives, aux Scouts d'Europe, au Cyclo Tourisme de la Ville de Sceaux, ainsi que pour le logement de la gardienne, qui sont également conservés.



Zoom sur l'état actuel du bâtiment en bois.



Aile gauche située le long de la Coulée verte, dont la partie en bois va être démolie.

Ce sont ainsi près de 700 m², soit plus de la moitié de l'ensemble, qui vont disparaître, pour permettre l'extension de la Coulée verte.

L'occupation de ce terrain avait été entreprise jadis à titre précaire (!), par les troupes d'occupation de l'armée allemande. Mais ceci est une autre histoire...

Permis de construire

11 rue Paul Couderc

Pétitionnaire : M. LACOMBE
Nature des travaux : construction d'un pavillon
Auteur du projet : M. KATZ, architecte
Permis accordé le 03.05.95

24 rue de Fontenay

Pétitionnaire : M. BIR
Nature des travaux : extension d'un pavillon
Auteur du projet : J. de VULPIAN, architecte
Permis accordé le 11.05.95

24 boulevard Desgranges

Pétitionnaire : PRIMO IMMOBILIER
Nature des travaux : création d'un immeuble de 7 logements
Auteur du projet : P. AUSTRY et T. PASCO, architectes
Permis accordé le 12.05.95

101 rue Houdan

Pétitionnaire : SCI du 101 rue Houdan
Nature des travaux : création d'un immeuble de 12 logements
Auteur du projet : V. COLBOC, architecte
Permis accordé le 22.05.95

55 rue de la Marne

Pétitionnaire : M. POPOVIC
Nature des travaux : extension d'un pavillon
Auteur du projet : demandeur
Permis accordé le 23.05.95

38 rue des Clos-Saint-Marcel

Pétitionnaire : M. HEINZ
Nature des travaux : surélévation d'un pavillon
Auteur du projet : ARTECH Studio
Permis accordé le 30.05.95

12 rue Massenet

Pétitionnaire : M. RICHARD
Nature des travaux : extension d'un pavillon
Auteur du projet : demandeur
Permis accordé le 30.05.95

11 bis rue des Chênaux

Pétitionnaire : M. CHARBIT
Nature des travaux : modificatif à PC
Auteur du projet : JP. COULLARD, architecte
Permis accordé le 12.07.95

9 rue du Maréchal-Joffre

Pétitionnaire : B. WILLERVAL
Nature des travaux : réaménagement d'un pavillon
Auteur du projet : B. WILLERVAL, architecte
Permis accordé le 01.08.95

9 rue du Maréchal-Joffre

Pétitionnaire : copropriété de l'imprimerie
Nature des travaux : réaménagement d'un bâtiment
Auteur du projet : R. CHEVALIER, architecte
Permis accordé le 01.08.95

81 avenue de Bourg-la-Reine

Pétitionnaire : M. LIMAGNE
Nature des travaux : construction d'un local professionnel
Auteur du projet : demandeur
Permis accordé le 03.08.95

22 rue Léo-Delibes

Pétitionnaire : M. & Mme GALIBERT
Nature des travaux : réaménagement du sous-sol
Auteur du projet : M. QUEMENER, architecte
Permis accordé le 09.08.95

5 rue des Aulnes

Pétitionnaire : M. NEIGE
Nature des travaux : extension d'un pavillon
Auteur du projet : demandeur
Permis refusé le 09.08.95

41-47 rue du Docteur-Roux

Pétitionnaire : S.A. H.L.M.P.
Nature des travaux : modificatif à PC
Auteur du projet : atelier de Site
Permis accordé le 10.08.95

15 rue Michel-Voisin

Pétitionnaire : M. RACINE
Nature des travaux : démolition d'un pavillon
Permis accordé le 05.09.95

15 rue Michel-Voisin

Pétitionnaire : M. RACINE
Nature des travaux : création d'un pavillon
Auteur du projet : demandeur
Permis accordé le 05.09.95

101 rue Houdan

Pétitionnaire : SCI du 101 rue Houdan
Nature des travaux : démolition d'un immeuble
Permis accordé le 05.09.95

3 bis rue Florian

Pétitionnaire : syndic PERROTTE
Nature des travaux : surélévation d'un immeuble
Auteur du projet : Cadence Architecture
Permis accordé le 05.09.95